

Burundi : PARCEM appelle à la "protection" de l'Accord d'Arusha du 28 août 2000

@rib News, 28/08/2017 – Source Xinhua L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi (AAPRB) conclu en 2000 à Arusha (nord de Tanzanie) entre les protagonistes du conflit burundais doit "être protégé" pour sauvegarder "à jamais" la cohésion nationale, a plaidé lundi une association sans but lucratif (ASBL) burundaise. Le 28 août 2000 l'accord d'Arusha a été signé, est "une date historique mémorable rappelant le jour où les Burundais se sont engagés à enterrer définitivement la hache de guerre, en décidant de se réconcilier avec eux-mêmes", a déclaré François Ndikumana (photo), président de l'association PARCEM (Parole et Action pour le Réveil des Consciences et Changement des Mentalités).

M. Ndikumana intervenait à l'occasion du 17^{ème} anniversaire de la signature de cet accord de paix (28 août 2000-28 août 2017) grâce à une médiation internationale assurée par l'ancien président sud-africain, feu Nelson Mandela, sous l'égide de "l'Initiative Régionale de paix sur le Burundi" conjointement présidée par l'Ouganda et la Tanzanie, et en présence "d'augustes" personnalités au plan mondial comme l'ancien président américain Bill Clinton. Pour lui, l'AAPRB est une "solution idoine" aux crises répétitives ayant longtemps endeuillé le Burundi et marque la volonté des Burundais de résoudre tout contentieux politique, "non pas par l'usage de la force", mais par un dialogue. Cet accord de paix a déjà prouvé que le dialogue est le seul moyen pour asseoir une "paix saine et durable" au Burundi, a-t-il insisté. L'AAPRB rappelle aussi le rôle joué par les instances de la communauté internationale, en l'occurrence l'ONU et l'Union Africaine (UA), a-t-il ajouté. "Pour avoir désigné comme médiateur sur la crise burundaise d'alors une personnalité d'une grande responsabilité dans le monde d'un profil comme Nelson Mandela, la communauté internationale aura joué un rôle fondamental dans cette crise et montré son attachement au peuple burundais", a-t-il martelé. Cet accord de paix est marqué par quatre axes fondamentaux au niveau des innovations dans la gouvernance burundaise, a poursuivi M. Ndikumana en citant notamment les formes introduites au niveau des corps de défense (armée) et de sécurité (police) et du partage du pouvoir politico-économique et social. "En effet, la cause des crises cycliques burundaises étant par essence l'exclusion, l'accord de paix interburundais d'Arusha est devenu ipso facto l'ultime solution et a rendu possible le retour vers les élections parce qu'il a été un tremplin pour que le Burundi recouvre la voie de la démocratie et de la réconciliation", a-t-il affirmé. Pour M. Ndikumana, on ne saurait parler de l'importance de l'AAPRB sans souligner "son caractère inclusif". Les anciens mouvements armés burundais signataires des accords postérieurs de cessez-le-feu tels que celui conclu le 16 novembre 2003 à Pretoria (Afrique du Sud) avec le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD), ainsi que celui signé le 7 septembre 2006 à Dar-Es-Salaam (Tanzanie) avec le Parti de Libération du Peuple Hutu-Forces Nationales de Libération (PALIPEHUTU-FNL), ont souscrit également aux clauses de l'AAPRB; selon lui.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});